



Chers Adhérent(e)s,

Un grand merci à nos fidèles adhérents et bienvenue aux nouveaux à qui nous souhaitons une agréable année sportive.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la rentrée sportive est prévue le **lundi 5 septembre 2022** dans la salle de danse du gymnase du Larry.

Suite à une directive de la commission médicale de la FFEPGV l'obligation de présenter un certificat médical de moins de trois ans à été remplacé par un questionnaire de santé, joint au dossier. Dans le cas où une des questions nécessite une réponse négative un certificat médical de moins de 6 mois devra être joint au dossier.

Le CODIR et les animateurs ont fait le maximum pour s'adapter au contexte sanitaire et bien évidemment continueront de le faire si nécessaire.

Comme vous pourrez le constater, nous avons enrichi notre offre de cours en incluant du modern jazz, du yoga mouv, du piloxing pound et de la zumba.

Afin d'assurer des mesures d'hygiène maximales, **nous vous recommandons d'apporter votre tapis de gymnastique.**

Le matériel mis à votre disposition par notre association a été désinfecté par les bénévoles du CODIR et pourra donc être utilisé si les conditions sanitaires le permettent.

Nous poursuivrons la tenue d'une feuille de présence afin de vous informer en cas de suspicion d'infection ou d'absence d'animateur dont le remplacement n'a pas pu être effectué.

Nous insistons sur la nécessité de remplir correctement votre adresse mail ou de la modifier sur le dossier, afin de faciliter la communication entre nous.

Nous comptons sur votre compréhension et votre coopération pour cette nouvelle rentrée afin que chacun puisse pratiquer son activité dans les meilleures conditions possibles.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances en attendant le plaisir de se retrouver.

Le bureau de la GV

Conditions d'adhésion

Droit à l'image : concerne les + 18 ans

J'autorise l'association GYM VOLONTAIRE d'OLIVET à me filmer ou me photographier dans le cadre des activités de la GYM VOLONTAIRE d'OLIVET : OUI NON

Les films pourront être visionnés par d'autres personnes comme outil d'information sur les activités menées à l'association. Les photos pourront être exposées dans les lieux publics ou être reproduites.
Les films et photos pourront figurer sur le site Internet de l'association.

Paielement de l'adhésion

Pour l'année sportive complète règlement en une , deux ou trois fois (les chèques doivent être remis lors de l'adhésion).
Pour une adhésion en cours d'année : entre le 1^{er} janvier et le 31 mars paiement de la moitié de l'activité.
à partir du 1^{er} avril paiement du tiers de l'activité

Un remboursement de l'activité pourra être effectué en cours d'année sur présentation d'un certificat médical ou d'une attestation de déménagement au prorata des mois restants.

Certificat médical

Suite à une directive de la commission médicale de la FFEPGV l'obligation de présenter un certificat médical de moins de trois ans a été remplacé par un questionnaire de santé, joint au dossier. Dans le cas où une des question nécessite une réponse négative un certificat médical de moins de 6 mois devra être présenté.

Assurance

Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, la FFEPGV a conclu un contrat d'assurance (avec Groupama) qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023.
Par ailleurs, pour un montant de 10 euros le licencié a la possibilité de souscrire à une assurance complémentaire venant en plus de l'assurance de base, pour la saison sportive 2022/2023. L'adhérent est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer.

Règlement intérieur

L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de son règlement intérieur. Les documents sont consultables, sur le site internet et sur le panneau d'affichage.

Participation à l'Assemblée Générale

L'association est administrée par un Comité Directeur bénévole. Il est important que chacun participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.

Utilisation des données personnelles

L'adhérent est informé que l'association et la FFEPGV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association gvolivet@wanadoo.fr ou un courrier à l'adresse suivante 54 rue des Chênes 45160 OLIVET

Honorabilité des bénévoles

A compter de la saison sportive 2020-2021, le Ministère des Sports met en place un contrôle systématique de l'honorabilité des animateurs bénévoles et des équipes dirigeantes des clubs. L'honorabilité correspond à l'obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour pouvoir accéder à une fonction.
En cas d'accès à des fonctions de dirigeant ou d'animateur bénévole (occasionnel ou régulier), je suis informé(e) que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFEPGV aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité, au sens de l'article L. 212-9 du Code du sport, soit effectué (consultation du bulletin n°2 et du FIJAIS).

Date :

Signature de l'adhérent :

NOM Prénom

Mention manuscrite « Lu et approuvé »